



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif

Première session
24-26 novembre 2009
Bangkok

**APPLICATION DE LA RÉOLUTION 65/4 DE LA COMMISSION SUR
LE RENFORCEMENT DU CENTRE POUR LA RÉDUCTION DE LA
PAUVRETÉ PAR LE DÉVELOPPEMENT DES CULTURES
SECONDAIRES EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE**

(Point 7 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Au cours des 25 dernières années, le Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS) a mis en place un vaste réseau rassemblant des établissements de recherche agricole ainsi que des chercheurs spécialisés. Par le truchement de ses activités de recherche et d'analyse des politiques sur les cultures secondaires, il a démontré qu'il occupait un créneau unique pour agir contre la pauvreté. Cependant, le Conseil d'administration du CERPEDECS à sa cinquième session, tenue en mars 2009, a estimé que, ces dernières années, le Centre s'était écarté de son mandat, de ses priorités et de sa mission ; cela alors même que les petits agriculteurs de la région de l'Asie et du Pacifique faisaient face à des menaces croissantes, découlant non seulement de l'instabilité des marchés et des cours des produits de base, mais aussi de l'impact des changements climatiques. Grâce à l'adoption de la résolution 65/4 de la Commission, le CERPEDECS devrait être mieux placé pour contrer ces menaces et démontrer aux membres et membres associés qu'il a un rôle à jouer dans cet environnement dynamique.

Le CERPEDECS concentrera son action en matière de politiques et de recherche sur la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires, mais cela ne l'empêchera pas d'entreprendre des travaux sur la sécurité alimentaire, la faim et la malnutrition, en synergie avec les autres institutions régionales de la CESAP.

Le CERPEDECS deviendra un centre d'excellence régional piloté par ses membres et dans lequel ceux-ci sentiront plus impliqués, afin que ses activités correspondent aux besoins et priorités des pays de la région. On y parviendra en le rendant mieux à même d'établir des réseaux, en promouvant et en coordonnant ses recherches, et en diffusant les résultats à un public aussi large que possible.

Bien que diverses mesures aient été prises pour renforcer le CERPEDECS, il reste beaucoup à faire pour qu'il retrouve son statut de plateforme régionale de dialogue politique, de centre régional efficace de connaissances aux fins de la coopération Sud-Sud en matière de recherche axée sur les politiques et l'action, et de chef de file pour la diffusion des bonnes pratiques propres à améliorer les moyens de subsistance des pauvres des régions rurales.

Le Comité souhaitera peut-être examiner le plan d'application de ladite résolution, donner des directives au secrétariat quant aux orientations proposées et formuler des suggestions sur les modalités de leur exécution.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	2
I. LE RÔLE DU CERPEDECS ET SON MANDAT	2
II. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ÉMANANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CERPEDECS À SA CINQUIÈME SESSION, TENUE EN MARS 2009	5
III. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CENTRE DEPUIS LA SOIXANTE- CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION	6
IV. ACTIVITÉS PRÉVUES DU CERPEDECS	8
A. Interventions techniques.....	8
B. Approches de financement	11
C. Accroître la visibilité.....	12
V. FEUILLE DE ROUTE PROPOSÉE	12

Introduction

1. Pendant de nombreuses années, le Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS) a mis en place un vaste réseau rassemblant des établissements de recherche agricole ainsi que des chercheurs spécialisés. Par le truchement de ses activités de recherche et d'analyse des politiques sur le développement des cultures secondaires, il a démontré qu'il occupait un créneau unique pour agir contre la pauvreté. Cependant, le Conseil d'administration du CERPEDECS a récemment noté que les activités du Centre s'étaient éloignées de son mandat, de ses priorités et de sa mission, alors que les petits agriculteurs de la région de l'Asie et du Pacifique faisaient face à des menaces croissantes, découlant non seulement de l'instabilité des marchés et des cours des produits de base, mais aussi de l'impact des changements climatiques. Afin de relever ces défis, la Commission, à sa soixante-cinquième session, a adopté la résolution 65/4, sur le renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique.

2. Le présent document traite du mandat actuel du Centre et du rôle qu'il jouera à l'avenir, des activités menées à l'appui de la résolution depuis la cinquième session du Conseil d'administration du CERPEDECS (mars 2009) et la soixante-cinquième session de la Commission, ainsi que d'un projet de feuille de route pour le renforcement du Centre.

I. LE RÔLE DU CERPEDECS ET SON MANDAT¹

3. En vertu de ses statuts de 2004, le CERPEDECS a pour objectif de :

« ... promouvoir chez ses membres un environnement plus favorable à la mise en œuvre de politiques visant à améliorer les conditions de vie des populations rurales pauvres dans les zones défavorisées, notamment de celles qui sont tributaires

¹ Certaines parties de la présente section proviennent de la section III et de l'annexe IV de la note du secrétariat relative au Centre (E/ESCAP/65/25).

des cultures secondaires pour leur subsistance, et de promouvoir la recherche-développement sur l'agriculture en tant que moyen d'atténuer la pauvreté dans la région de l'Asie et du Pacifique »².

4. Cet objectif doit être réalisé a) en coordonnant la recherche socioéconomique et la recherche sur les politiques, b) en établissant des réseaux et des partenariats avec des organisations internationales et les principales parties prenantes, c) en effectuant des recherches et des analyses sur les tendances et les possibilités quant à l'amélioration de la situation économique des populations rurales, et d) en recueillant, conditionnant et diffusant des informations ainsi que des pratiques performantes concernant la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités et la fourniture de services consultatifs.

5. Actuellement, le CERPEDECS s'est fixé deux grands programmes :

- a) Recherche-développement ;
- b) Service d'information et bases de données.

6. En 2009, au titre de son programme de recherche-développement, le CERPEDECS a pris les trois initiatives suivantes :

- a) Mise au point d'une méthode pour analyser la viabilité de l'utilisation des ressources de la biomasse en Asie tropicale (BIOMASS) ;
- b) Augmentation de la valeur des produits frais et traités par un processus de certification des produits (CERT) ;
- c) Prévion des effets du phénomène El Niño sur la sécurité alimentaire en Asie et dans le Pacifique (achèvement prévu en 2010).

7. En outre, le CERPEDECS a fourni une assistance technique en nature à trois projets réalisés par d'autres instituts de recherche :

- a) Analyses de l'impact de l'intégration économique sur l'agriculture et recommandations pour la réduction de la pauvreté dans les zones rurales de l'Asie de l'Est (ECOIN) : projet mis en œuvre par le Centre indonésien pour l'étude des politiques agricoles et socioéconomiques (ICASEPS) et le Centre international japonais de recherches en agronomie (JIRCAS) ;
- b) Transformation rurale et réactions des cultivateurs des villages situés dans les basses terres irriguées de Java, analyse comparative des données de panel (RUTRANS) : projet mis en œuvre par l'ICASEPS et le JIRCAS ;
- c) Analyse d'un modèle d'autonomisation communautaire : le lien entre la sécurité alimentaire et les programmes de réduction de la pauvreté (COMMEM) : projet mis en œuvre par l'Agence indonésienne pour la sécurité alimentaire.

8. Dans le cadre de son programme de services d'information et de base de données, le CERPEDECS mène deux initiatives clés :

- a) Deux lettres d'information (*CAPSA Flash* et *Palawija News*) ;
- b) Le site Web du CERPEDECS (www.uncapsa.org).

² Résolution 60/5 de la Commission, annexe.

9. La nécessité d'un organisme tel que le CERPEDECS est largement reconnue dans la région. La réduction de la pauvreté rurale par le développement économique et social des zones défavorisées, dans lesquelles prédominent les cultures secondaires, est un créneau pour le Centre.

10. Le CERPEDECS constitue une plateforme régionale de dialogue politique et un centre régional efficace de connaissances pour la coopération Sud-Sud en matière de recherche axée sur les politiques et l'action visant à développer et promouvoir des politiques et programmes et à documenter et diffuser de bonnes pratiques qui renforcent la sécurité alimentaire et l'agriculture durable, l'objectif étant d'améliorer les moyens de subsistance des ruraux pauvres. Le Centre a un rôle d'autant plus crucial à jouer que les cultures secondaires reçoivent un regain d'attention vu les menaces croissantes que représentent les changements climatiques, qui contribuent à l'insécurité alimentaire et à des pratiques agricoles non durables.

11. En plus de 25 ans d'existence, le Centre a mis en place un vaste réseau rassemblant des établissements de recherche agricole ainsi que des chercheurs spécialisés dans l'agriculture et le développement rural de la région. Grâce à la capacité de mobilisation de la Commission, le Centre peut entrer en contact avec des responsables politiques de haut niveau et la Commission lui servir de plateforme de débat général sur l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, et le développement des régions défavorisées où prédominent les cultures secondaires.

12. Cependant, les membres et membres associés de la CESAP, ainsi que les membres du Conseil d'administration ont reconnu que, ces dernières années, le Centre a pu s'écarter de son mandat, de ses priorités et de sa mission. Lors de la dernière session du Conseil d'administration, plusieurs points faibles ont été identifiés dans la structure, l'approche et les priorités du Centre, à savoir :

a) Les résultats des recherches effectuées jusqu'ici ont rarement donné lieu à des recommandations concrètes à l'intention des pays concernés ;

b) Les contributions volontaires annuelles des membres et membres associés, ainsi que les contributions des donateurs pour des projets spécifiques de coopération techniques ont décliné ;

c) Le Centre n'a pas de directeur ;

d) Le Centre fait preuve de partialité envers l'Indonésie, en développant principalement des partenariats avec les établissements et les organismes gouvernementaux locaux. Cela a amené les autres membres à penser qu'il n'était plus pertinent ou qu'il ne prêtait plus attention à leurs besoins ;

e) Le Centre n'est pas en mesure de mobiliser des ressources plus diversifiées.

13. À la cinquième session du Conseil d'administration, les délégations ont estimé que les domaines d'activité du CERPEDECS (réduction de la pauvreté, cultures secondaires et agriculture durable) revêtaient tous aujourd'hui une très grande importance pour les pays de la région. La région Asie-Pacifique a connu ces deux dernières décennies un recul de la pauvreté, telle que mesurée sur la base du seuil international de pauvreté fixé à 1 dollar par jour (ou 1,25 dollar à l'heure actuelle). Des centaines de millions de personnes continuent cependant de vivre dans un dénuement extrême, et près de 600 millions de personnes souffrent encore de l'insécurité alimentaire dans la région.

14. Les cultures secondaires sont pratiquées lorsque les conditions pédologiques et climatiques ne permettent pas d'autres cultures, plus rentables ou plus prisées. Les cultures secondaires sont consommées par les pauvres ruraux et urbains, et utilisées comme nourriture pour les animaux et plus récemment pour la production de biocombustibles.

15. Durant la réunion du Conseil d'administration, il a été répété que le CERPEDECS devait privilégier la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires, mais il a été noté que cela ne devait pas l'empêcher d'effectuer des recherches sur la sécurité alimentaire, la faim et la malnutrition, car les cultures secondaires pouvaient précisément améliorer la sécurité alimentaire. Il a par ailleurs été souligné que le CERPEDECS devait éviter tout chevauchement avec les mandats d'autres institutions.

16. Le CERPEDECS réévaluera ses besoins quantitatifs et qualitatifs en collaborateurs permanents (administratifs et techniques) et prendra les mesures qui s'imposent pour constituer une entité viable.

II. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ÉMANANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CERPEDECS À SA CINQUIÈME SESSION, TENUE EN MARS 2009³

17. Le présent document trouve son origine dans les recommandations du Conseil d'administration du CERPEDECS à sa cinquième session, tenue à Bangkok le 4 mars 2009, qui ont été examinées par la Commission à la soixante-cinquième session, le mois suivant.

18. Les paragraphes suivants résument les principales recommandations du Conseil d'administration, dont le CERPEDECS s'inspirera pour renforcer le Centre :

a) Au paragraphe 1 de sa résolution 65/4, la Commission a fait sienne la recommandation du Conseil d'administration tendant à faire du Centre, dans le cadre de ses statuts actuels, un institut de coordination de la recherche et un centre d'excellence régional pris en charge par ses membres et concentrant ses activités sur la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires, en s'intéressant tout particulièrement aux problèmes de sécurité alimentaire, de faim et de malnutrition ;

b) Au paragraphe 4 de sa résolution 65/4, la Commission a adopté la recommandation du Conseil d'administration autorisant l'élargissement du Conseil, qui se compose actuellement de huit membres et d'un représentant du pays hôte, pour renforcer parmi les États membres le sentiment d'appropriation du Centre ;

c) Au paragraphe 2 a) de sa résolution 65/4, la Commission a décidé que, dans le cadre de son nouveau mandat recentré, le Centre devait tenir compte de l'inclusion, dans le Comité technique, des directeurs des centres nationaux de recherche agricole des pays membres ;

d) Au paragraphe 3 de sa résolution 65/4, la Commission a fait siennes les conclusions du Conseil d'administration à sa cinquième session, à savoir que le Centre devrait essentiellement s'efforcer d'établir des réseaux avec les autres centres nationaux de recherche appartenant ou non à la région, encourager et coordonner la

³ Certaines parties de la présente section proviennent de la section I de la note du secrétariat relative au Centre (E/ESCAP/65/25).

recherche, en faire connaître et en diffuser les résultats, et traduire les résultats de la recherche primaire en des propositions de mesures pertinentes pour la région ;

e) Le Conseil s'est félicité de l'engagement pris par la Secrétaire exécutive de la CESAP de, notamment, réaffecter davantage de ressources au CERPEDECS et a souligné qu'il importait d'y nommer rapidement un directeur ;

f) Au paragraphe 6 de sa résolution 65/4, la Commission a invité instamment les membres de la Commission à augmenter le montant de leurs contributions volontaires ordinaires au Centre et à affecter au Centre des professionnels spécialisés dans la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires ;

g) Le Conseil a invité instamment le Centre à accroître sa visibilité lors des sessions de la Commission et des comités concernés de la CESAP, à jouer un rôle accru lors des concertations régionales et mondiales en rapport avec son mandat, à établir des partenariats avec les institutions de l'ONU et les organisations régionales concernées de l'Asie et du Pacifique, et à collaborer avec les établissements de recherche des pays développés ;

h) Au paragraphe 2 b) de sa résolution 65/4, la Commission a décidé que, dans le cadre de son nouveau mandat recentré, le Centre devait tenir compte du fait que les recherches qu'il entreprend devraient être axées sur les systèmes durables de cultures secondaires et sur le développement de l'agro-industrie dans le contexte d'un développement rural et agricole inclusif axé sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté ;

i) Le Conseil a souligné que les travaux du CERPEDECS ne devraient pas faire double emploi avec ceux d'autres instituts. Il a approuvé l'idée de créer des synergies avec les autres institutions régionales de la CESAP, notamment le Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP) et le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT), afin d'encourager la coopération Sud-Sud, y compris en mettant en commun les connaissances scientifiques, les technologies et les pratiques novatrices dans le cadre de leurs domaines d'action respectifs.

19. Alors que des mesures ont été prises depuis avril 2009 en réponse à certaines de ces recommandations, il convient d'abord de passer en revue le mandat du Centre et le rôle crucial qu'il joue, et continuera de jouer, pour la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'agriculture durable dans la région de l'Asie et du Pacifique.

III. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CENTRE DEPUIS LA SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION

20. Ces cinq derniers mois, comme indiqué ci-après, plusieurs mesures ont été prises pour donner effet à la résolution 65/4 de la Commission et pour définir une feuille de route du CERPEDECS à court terme et à plus long terme.

a) Le nombre de membres du Conseil d'administration a été porté à dix (neuf membres plus le pays hôte). Cette nouvelle structure, mise en place pour la période 2009-2012 est la première mesure visant à renforcer le sentiment d'appropriation du Centre par les États membres ; elle devrait également contribuer à rendre celui-ci plus visible dans la région. Au 4 mars 2009, la composition du Conseil était la suivante :

- i) Indonésie (pays hôte) ;
 - ii) Malaisie (Présidente du Conseil d'administration) ;
 - iii) Bangladesh ;
 - iv) Cambodge ;
 - v) France ;
 - vi) Inde ;
 - vii) Iran (République islamique d') ;
 - viii) Pakistan ;
 - ix) République de Corée ;
 - x) Thaïlande ;
- b) Le Directeur du CERPEDECS a été nommé et a officiellement pris ses fonctions le 28 août 2009 ;
- c) Le CERPEDECS a commencé à actualiser sa brochure de promotion à l'intention des institutions partenaires, des bailleurs de fonds, de diverses agences internationales, et d'autres parties ;
- d) Le CERPEDECS a tenu des entretiens préliminaires visant à élargir sa collaboration avec les acteurs clés suivants :
- i) Le Centre indonésien de recherche-développement en cultures vivrières (ICFORD), afin d'envisager les synergies possibles entre les deux organisations et les futures possibilités de financement, vu que les contributions que le Gouvernement indonésien apporte au Centre passent par l'ICFORD ;
 - ii) L'Institut international de recherche sur le riz (IIRR), basé à Bogor, pour discuter de son rôle et des possibilités de collaboration en matière de certification des semences de riz ;
 - iii) Le Centre indonésien pour les études agricoles et socioéconomiques (ICASEPS), afin d'évoquer son rôle stratégique au sein du Ministère indonésien de l'agriculture, et les possibilités de renforcer l'initiative des Directeurs du Programme de recherche-développement ;
- e) Des représentants du CERPEDECS ont participé à la Réunion du Groupe d'experts sur l'agriculture durable et la sécurité alimentaire organisée à Bogor (Indonésie) par les gouvernements indonésien et thaïlandais, du 5 au 6 août 2009. Au cours de la réunion, le Directeur du CERPEDECS a été présenté aux Ministres indonésien et thaïlandais de l'agriculture, aux ambassadeurs de l'Indonésie et de la Thaïlande, à de hauts représentants du Ministère indonésien des affaires étrangères, et à des acteurs clés de la société civile, de la communauté des bailleurs de fonds et des établissements indonésiens de recherche ;
- f) Des représentants du CERPEDECS ont participé à l'ouverture de la troisième Exposition des innovations agro-industrielles organisée par le Ministère

indonésien de l'agriculture. Le Centre a ainsi pu augmenter sa visibilité auprès d'un public diversifié, composé de hauts représentants du Ministère de l'agriculture et de nombre de ses établissements de recherches, et de représentants du secteur privé et de la communauté des bailleurs de fonds ;

g) Des contacts préliminaires ont été établis avec des chercheurs en Indonésie, en Malaisie et au Viet Nam en vue de mener à bonne fin le projet du CERPEDECS intitulé « Prévoir les effets du phénomène El Niño sur la sécurité alimentaire en Asie et dans le Pacifique », financé à hauteur de 50 000 dollars par le Gouvernement japonais. L'objectif de ce projet est d'évaluer l'impact des changements climatiques et du phénomène El Niño sur la production agricole et la sécurité alimentaire en Asie et dans le Pacifique ;

h) On a envisagé l'idée d'ouvrir un bureau de liaison du CERPEDECS à Jakarta afin de rapprocher le Centre des acteurs clés qui y sont basés, tels que le Ministère de l'agriculture, les institutions de l'ONU, d'autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et le secteur privé (en faisant appel par exemple aux chambres de commerce américaine et britannique) ;

i) Le CERPEDECS a contribué à la mission que la Secrétaire exécutive de la CESAP a effectué en Chine du 23 au 28 août 2009. Il s'agissait notamment de : tirer parti des rôles grandissants de la Chine et de l'Indonésie dans la région et obtenir la collaboration des institutions gouvernementales et de recherche de ces pays qui pourraient renforcer la sécurité alimentaire dans l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique ; promouvoir la position occupée par la CESAP pour lutter contre la crise croissante de l'insécurité alimentaire dans la région grâce à deux de ses cinq institutions régionales (l'ONUCGMAP et le CERPEDECS) dont les mandats portent sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'agriculture durable ; et harmoniser les sections des programmes de travail 2010/2011 de l'ONUCGMAP et du CERPEDECS (A/63/6 (Prog. 15)) spécifiquement axés sur la sécurité alimentaire, pour ainsi éviter toute duplication de leurs rôles et responsabilités.

IV. ACTIVITÉS PRÉVUES DU CERPEDECS⁴

21. Les paragraphes ci-après énumèrent les activités prévues pour la période 2010-2011 et apportent des précisions sur les interventions techniques, le financement et l'accroissement de la visibilité.

A. Interventions techniques

22. Afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de recherche efficace, le CERPEDECS doit démontrer que ses produits et résultats présenteront un intérêt accru pour les pays de la région. Pour être crédible comme centre régional de connaissances au service de la recherche politique et pratique sur la réduction de la pauvreté rurale, la faim et l'agriculture durable, le Centre doit faire participer ses membres et membres associés à une évaluation des besoins en matière de recherche technique.

23. Or, il ne faut pas que l'on puisse penser que le CERPEDECS fixe lui-même le programme de recherche. Le Centre devrait donc adopter une approche pilotée par ses membres pour définir les besoins et projets prioritaires de recherche ; ce faisant, non seulement il renforcera le sentiment d'appropriation par les membres, mais il se rendra aussi plus visible dans la région.

⁴ Certaines parties de la présente section proviennent de la section III et de l'annexe IV de la note du secrétariat relative au Centre (E/ESCAP/65/25).

24. On trouvera ci-après la liste des mesures que le CERPEDECS doit prendre au cours du prochain exercice biennal :

a) Le CERPEDECS convoquera une réunion du Comité technique, qui comprend les directeurs des établissements nationaux de recherche sur l'agriculture, le développement rural et/ou la réduction de la pauvreté rurale, afin d'évaluer les besoins prioritaires des États membres dans ces domaines. On y envisagera d'étendre la composition du Comité technique afin de pouvoir aborder un plus large éventail de questions d'actualité. Les fonds supplémentaires nécessaires pour l'élargissement du Comité technique pourraient être fournis par les pays membres, qui pourraient prendre en charge le financement de leur représentant respectif, ou provenir du budget du CERPEDECS ; d'autres options seraient aussi envisagées ;

b) Pour le projet visant à prévoir les effets du phénomène El Niño sur la sécurité alimentaire en Asie et dans le Pacifique, le CERPEDECS travaillera avec trois chercheurs sur le terrain (un Indonésien, un Malaisien et un Vietnamiens), qui devraient avoir achevé la première version de leurs rapports respectifs d'ici à décembre 2009. En mars 2010, un atelier se tiendra au Viet Nam pour mettre en commun les résultats. Les trois rapports nationaux seront ensuite fusionnés en un seul ;

c) Le CERPEDECS envisagera d'élargir son portefeuille de thèmes potentiels de recherche pour y inclure l'impact des changements climatiques sur les cultures secondaires ; le rôle des cultures secondaires dans la production de biocarburants ; le développement des cultures secondaires dans les régions montagneuses, salines et touchées par la sécheresse ; et la commercialisation des cultures secondaires. Cela se fera en étroite consultation avec les États membres afin de définir et de prendre en compte leurs besoins spécifiques ;

d) Le CERPEDECS élaborera, de concert avec le Comité technique et compte tenu des priorités fixées par le Conseil d'administration et le Comité technique, des propositions de recherche sur l'agriculture, le développement rural et/ou la réduction de la pauvreté rurale, aux fins de financement par les organismes donateurs internationaux ;

e) Le CERPEDECS veillera à ce que ses travaux ne fassent pas double emploi avec ceux d'autres instituts et envisagera de créer des synergies avec les autres institutions régionales de la CESAP, en particulier l'ONUCGMAP et le CAPTT, afin d'encourager la coopération Sud-Sud, y compris la mise en commun des connaissances scientifiques, des technologies et des pratiques novatrices dans le cadre de leurs mandats respectifs ;

f) Le CERPEDECS s'emploiera à développer sa collaboration avec les hauts responsables de l'ICASEPS en s'assurant un plus grand appui de la part de cet organisme et une meilleure coopération avec le Ministère indonésien de l'agriculture. Il s'agira notamment de poursuivre le recrutement de chercheurs de l'ICASEPS pour diriger le programme de recherche-développement du CERPEDECS et assurer la liaison avec le Ministère de l'agriculture et d'autres ministères du Gouvernement indonésien. Le Centre envisagera aussi d'accueillir un expert associé via le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies à New York, et du personnel du groupe australien « Volontaires pour le développement international » ;

g) Le CERPEDECS et l'ONUCGMAP harmoniseront les points de leurs programmes de travail 2010/2011 qui concernent spécifiquement la sécurité

alimentaire aux fins de la réduction de la pauvreté et du renforcement de la sécurité alimentaire, évitant ainsi toute duplication des rôles et responsabilités de chacun. Ils identifieront et cibleront leurs points forts respectifs pour lancer des initiatives de recherche dans un esprit de collaboration et de complémentarité, afin d'aboutir à des politiques pouvant être éprouvées et adoptées en Indonésie et en Chine avant d'être reproduites dans les autres pays de la région. Ainsi, l'ONU-CGMAP s'emploie à renforcer la production agricole et alimentaire écologiquement durable en appliquant des technologies agricoles vertes et modernes pour améliorer les moyens de subsistance des producteurs et des consommateurs de produits agricoles ou alimentaires. Dans le même temps, et parallèlement, le CERPEDECS se concentrera sur son propre rôle et l'accent qu'il place sur le renforcement des capacités des pays de la région à réduire l'insécurité alimentaire et la faim, et il promouvra l'agriculture durable dans le contexte des changements climatiques. Le CERPEDECS fera bien apparaître la différence de vocation des deux centres, ainsi que leur complémentarité ;

h) Le Centre évaluera les besoins liés aux facteurs critiques et stratégiques qui influencent la pauvreté et entravent la sécurité alimentaire dans la région de l'Asie et du Pacifique et la façon dont la collaboration entre l'ONU-CGMAP, le CERPEDECS et d'autres institutions régionales peut agir au mieux sur ces facteurs ;

i) Grâce aux échanges de chercheurs entre les centres régionaux, le CERPEDECS profitera de l'expertise des centres régionaux de la CESAP : l'ONU-CGMAP, le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) et le CAPTT, dont les expertises combinées complètent celle du CERPEDECS. Cette centrale d'expertise et de réseautage devrait servir à renforcer la fonction de recherche coordonnée du Centre ;

j) Le CERPEDECS collaborera avec d'autres centres régionaux et organisations internationales, encouragera et coordonnera la recherche appliquée orientée vers l'action, soulignera les principaux résultats de recherche et recommandations de politique générale et les diffusera dans la région à l'aide des différents moyens de communication électronique et médiatique ;

k) Le Centre étoffera son programme d'invitation de chercheurs, notamment sa collaboration avec le JIRCAS au Japon et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) en France pour que deux doctorants de ces organismes puissent commencer leurs travaux au CERPEDECS ;

l) Dans le cadre du processus de renforcement du CERPEDECS, la CESAP pourrait envisager l'adjonction de deux postes d'administrateurs pour aider le Directeur et ainsi garantir la continuité des activités du Centre ;

m) Le CERPEDECS procédera à une évaluation interne de ses besoins administratifs et techniques actuels. Les définitions d'emploi du personnel en poste seront révisées et les responsabilités correspondantes seront clairement définies ;

n) Le CERPEDECS s'appuiera sur la récente recommandation du Conseil d'administration pour s'accorder une plus grande liberté de recherche. L'objectif 1 du Millénaire pour le développement (« Réduire l'extrême pauvreté et la faim »), reste au cœur de l'attention du CERPEDECS, les cultures secondaires constituant une priorité de recherche. Cependant, le Centre devrait étendre la portée de ses travaux à des activités allant de l'agriculture durable à la sécurité alimentaire,

aux questions environnementales et à leur impact sur l'agriculture, aux biocombustibles et à l'énergie, ainsi qu'au commerce international des produits agricoles de base ;

o) Afin de diffuser les résultats de ses recherches, le CERPEDECS lancera des activités sur le terrain (formations, séminaires, et ateliers) et invitera des experts des institutions et ministères partenaires à y participer. Cela accroîtra la visibilité du Centre, ce qui lui permettra de mobiliser plus de fonds ;

p) Le CERPEDECS organisera une conférence internationale sur la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires afin d'accroître sa visibilité, de mieux faire comprendre l'importance de ses activités, de confirmer le créneau qu'il occupe, et de constituer un réseau d'institutions actives dans son domaine de travail. Des représentants des Gouvernements de l'Indonésie et de la République islamique d'Iran ont proposé d'accueillir cette conférence.

B. Approches de financement

25. En tant que pays hôte, l'Indonésie prend en charge la majeure partie du financement du Centre. Cependant, sans une vision géographique plus large, il sera difficile d'obtenir des contributions volontaires supplémentaires de la part des autres pays membres de la CESAP ainsi que des membres du Conseil d'administration.

26. Il est tout à fait normal que les bailleurs de fonds souhaitent voir leurs investissements porter leurs fruits, que ce soit directement par la mise en œuvre de projets dans leurs pays respectifs ou par l'application dans un pays de résultats de recherche obtenus dans d'autres pays.

27. La situation financière du CERPEDECS est difficile, étant donné que ses dépenses institutionnelles dépassent le montant des contributions volontaires. En outre, les revenus générés par les projets ont décliné et se limitent à trois projets, dont un seul se poursuivra en 2010.

28. L'obtention de fonds est fonction de l'intérêt du programme. Pour convaincre les membres et membres associés d'honorer leurs engagements de contribution volontaire, voire de les augmenter, le CERPEDECS doit démontrer que ses programmes et projets tiennent dûment compte des besoins et priorités des contributeurs. Le Centre doit se tenir à l'écoute des membres et membres associés et établir des contacts avec leurs centres de recherche et institutions académiques pour a) identifier leurs besoins, b) promouvoir, hiérarchiser et coordonner les recherches, et c) mettre en place des mécanismes pour diffuser les conclusions des recherches et convertir leurs résultats préliminaires en orientations générales et en programmes opérationnels offrant de l'intérêt pour les membres de la région.

29. Outre la désignation du Directeur du CERPEDECS, la Secrétaire exécutive souhaite procéder à la réaffectation de ressources supplémentaires en faveur du Centre.

30. Le CERPEDECS enverra bientôt des lettres de rappel aux membres et membres associés concernant leurs engagements de contributions pour 2009. Ceux qui n'ont pas pris d'engagements pour 2009 seront priés d'apporter une contribution au moins égale à celle de l'année précédente.

31. Le CERPEDECS lancera aussi un programme visant à diversifier la base de financement du Centre. Comme mentionné ci-dessus, une première étape consistera à encourager les membres et membres associés à honorer leurs engagements de

contributions volontaires annuelles. Le CERPEDECS s'efforcera en outre d'obtenir des fonds pour les projets spécifiques traditionnels de la part de donateurs bilatéraux et multilatéraux et auprès du secteur privé. Il contactera notamment la Banque asiatique de développement, l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le CIRAD (France), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le JIRCAS (Japon), l'Agence suédoise de coopération au développement (ASDI), l'Agence pour le développement international des Etats-Unis d'Amérique (USAID), le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et d'autres. Pour le succès de cette entreprise, le CERPEDECS devra toutefois être mieux en mesure de présenter des produits qui convaincront les contributeurs que leurs fonds seront utilisés pour des initiatives pertinentes à leurs yeux.

C. Accroître la visibilité

32. Pour accroître sa visibilité le CERPEDECS prendra les mesures suivantes :
- a) Renforcer ses relations de travail avec l'ICFORD, en envisageant les moyens d'augmenter la collaboration et la coopération entre les deux organisations et en explorant de meilleures synergies ;
 - b) Déployer des efforts supplémentaires pour établir des rapports avec l'ICASEPS ainsi qu'avec d'autres institutions de recherche à Bogor et à Jakarta ;
 - c) Examiner avec le siège de la CESAP et le Ministère indonésien de l'agriculture la possibilité d'ouvrir un bureau de liaison du Centre à Jakarta ;
 - d) Donner suite à la première réunion avec le Directeur général de l'Agence indonésienne de recherche-développement agricole (IAARD) ;
 - e) Prendre contact avec des représentants clés du Ministère indonésien de l'environnement ;
 - f) Se manifester davantage lors des sessions de la Commission et des comités concernés de la CESAP, jouer un rôle accru dans les concertations régionales et mondiales en rapport avec son mandat, établir des partenariats avec les institutions de l'ONU et les organisations régionales concernées d'Asie et du Pacifique, et collaborer plus étroitement avec les établissements de recherche des pays développés. Le partenariat avec les organismes des Nations Unies pourrait se faire par exemple par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale Asie-Pacifique.

V. FEUILLE DE ROUTE PROPOSÉE

33. La présente section décrit succinctement la feuille de route du CERPEDECS, qui est basée sur le plan stratégique du Centre (E/ESCAP/65/25, annexe IV). La feuille de route s'inspirera a) du programme de recherche détaillé fondé sur l'évaluation des besoins réalisée par le Comité technique, b) des *Minutes de la Réunion régionale intitulée « Vers l'adoption d'un plan d'action régional commun en vue de l'atténuation de la pauvreté par l'agriculture et le développement des cultures secondaires »*, formulées à Bangkok en novembre 2007⁵, c) des conclusions présentées sous le titre « *Sustaining Growth and Sharing Prosperity* »⁶ dans l'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific, 2008* ; et d) du Document

⁵ Bottema et al., *Proceedings of the Regional Meeting: Towards a Joint Regional Agenda for the Alleviation of Poverty through Agriculture and Secondary Crops Development*, monographie n° 50 du CERPEDECS, Bangkok, 21 et 22 novembre 2007 (Bogor, Indonésie, CESAP-CERPEDECS, 2008).

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.08.II.F.7.

final⁷ de la Concertation régionale de haut niveau sur « les politiques à mettre en œuvre face à la crise alimentaire et énergétique et aux changements climatiques : réorienter le programme de développement ».

34. À mesure que le Centre développera ses contacts avec les États membres et membres associés de la CESAP dans les deux à trois prochaines années, ces mesures devraient être remplacées par des actions plus novatrices menées sur la base des priorités et besoins identifiés par ses membres.

35. Les points principaux de la feuille de route proposée, qui proviennent du plan stratégique du CERPEDECS (voir E/ESCAP/65/25, annexe IV, paragraphes 33 à 39), sont indiqués ci-dessous.

Évaluation des besoins et des priorités

36. Pour que ses activités présentent un intérêt constant, le CERPEDECS s'emploiera à recenser régulièrement les besoins des États membres concernant les politiques en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture durable et de cultures secondaires lors des sessions de son Conseil d'administration et à l'occasion des réunions régionales et sous-régionales rassemblant les responsables politiques, les établissements de recherche et les représentants du secteur privé concernés.

Constitution de réseaux

37. Le CERPEDECS a l'intention d'élargir, de renforcer et d'officialiser son réseau d'établissements de recherche et d'organismes donateurs nationaux et régionaux, afin de mettre en œuvre un programme régional de recherche-développement sur la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et les cultures secondaires, et d'encourager le partage des bonnes pratiques dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Élaboration de normes et de bonnes pratiques en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture durable

38. Dans le cadre de son réseau, et en collaboration avec les établissements partenaires, le CERPEDECS s'emploiera à promouvoir, lancer et coordonner des recherches et à collecter, analyser et documenter les résultats de la recherche et les bonnes pratiques concernant la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et les cultures secondaires. Il adoptera pour ce faire une approche programmatique.

Diffusion de propositions de politiques

39. Considérant que la publication de rapports ne suffit pas à renforcer les capacités des pays concernés, le CERPEDECS diffusera ses propositions de politiques au moyen de différents sites Web, et il les présentera lors des réunions régionales et sous-régionales des responsables politiques concernés, pour examen et discussion.

Renforcement des capacités

40. Se fondant sur ses constatations et recommandations, le CERPEDECS œuvrera pour renforcer la capacité des responsables politiques et des administrateurs de la région à formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes

⁷ E/ESCAP/65/15/Add.1.

promouvant la sécurité alimentaire et l'agriculture durable dans les régions défavorisées où l'on produit, traite et commercialise des cultures secondaires.

Démonstration de résultats

41. Le CERPEDECS aidera sur demande les États membres à concevoir et mettre en œuvre des projets de démonstration destinés à améliorer les moyens de subsistance des ruraux pauvres vivant dans des régions défavorisées et tributaires des cultures secondaires.

Suivi et évaluation

42. Le CERPEDECS a l'intention de suivre la mise en œuvre de ses propositions de politiques, et de promouvoir l'évaluation de ses propres activités (y compris du point de vue des résultats obtenus) au moyen d'enquêtes régulières sur les besoins.

43. Le Comité souhaitera peut-être examiner le plan d'application de la résolution susmentionnée, donner des directives au secrétariat quant aux orientations proposées, et formuler des suggestions sur les modalités de leur exécution.

- - - - -